

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

| | |
|--|------------|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice : | 27 |
| Nombre de conseillers municipaux présents : | 18 |
| Nombre de conseillers municipaux votants : | 22 |
| Date de convocation du Conseil Municipal : | 27/02/2026 |

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mme Marie-Noëlle BOURQUIN, M. Henri VIDAL, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Isabelle MERCIER à M. Amar AYEB,
M. Michel PIERREL à M. Sébastien BURETTE
Mme Elodie POIRIER à Mme Marie-Noëlle BOURQUIN
M. Jean FEIREISEN à M. Davis EXCOFFIER

ABSENTS : MM. Pierre HACQUIN, Clément VILLEMAGNE, Pascal GRIBOUVAL, Mmes Corinne DURAND, Anna FRANCHI

M. Emmanuel SOGNO est élu secrétaire de séance.

DCM20260305-08

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT (8.5) - Avis avenant schéma départemental relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage

M. le Maire expose que la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, impose dans chaque département l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil prévoyant les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil, des aires de grand passage et des terrains familiaux et les communes où ceux-ci doivent être prévus. Elle dispose que les communes de plus de 5 000 habitants doivent obligatoirement figurer au schéma, et qu'elles sont tenues de participer à sa mise en œuvre en accueillant sur leur territoire les aires et terrains identifiés dans le schéma.

DCM20260305-08

Après proposition de la communauté d'agglomération d'Annemasse – Les Voirons d'accueillir sur le site d'Étrembières l'aire de grand passage inscrite au schéma, les autres communautés de communes ont accepté en 2024 de réaliser sur leurs territoires une part accrue des terrains familiaux programmés sur l'arrondissement.

Ainsi, au mois de janvier 2026, les services de l'Etat ont transmis pour avis un projet d'avenant à l'arrêté n°DDT-2019-1317 du 28 août 2019 portant approbation du schéma départemental à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

L'article 1^{er} concernant les terrains familiaux locatifs est ainsi modifié comme suit :

| EPCI | Demandes de sédentarisation avril 2018 (ménages) | Nombre de ménages à sédentariser sur la durée du schéma | Obligations en nombre de places de terrains familiaux locatifs (TFL) |
|--|--|---|--|
| CA Annemasse Les Voirons Agglomération Communes d'implantation : Annemasse, Machilly, Étrembières, Cranves-Sales, Ville-la-Grand | 60 | 25 | 50 |
| CC du pays de Cruseilles Communes d'implantation : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Le Sappey, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes | 5 | 6 | 12 |
| CC Arve et Salève Communes d'implantation : Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, La Muraz, Monnetier Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Scientrier | 15 | 15 | 30 |
| CC Usse et Rhône Communes d'implantation : Chêne-en-Semine, Frangy, Seyssel 01, Seyssel 74 | 2 | 5 | 10 |
| CC du Genevois Communes d'implantation : Saint-Julien-en-Genevois, Valleiry | 20 | 16 | 32 |

L'article 2 concernant les aires de grand passage est ainsi modifié comme suit :

| Secteurs géographiques | EPCI | Places réalisées à conserver ou à défaut à remplacer | Localisation des aires de grand passage à réaliser et capacité |
|--|----------------|--|--|
| Secteur SIGETA et arrondissement de Bonneville | Secteur SIGETA | | 150 Commune d'implantation : Étrembières |

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE**

- **EMETTE** un avis favorable au projet d'avenant à l'arrêté n°DDT-2019-1317 du 28 août 2019 portant approbation du schéma départemental à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alban MAGNIN

